

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 7 décembre à 20 h 00
Le Conseil Municipal d'Etampuis, régulièrement convoqué le 1 décembre
S'est réuni dans la salle des fêtes sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.
La séance a été publique.

Etaient présents : Mrs Jean-Claude LEBRET, M. Cédric BOSSE, -Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Jean-Marie DURR, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Frédéric MAZIER, Georges TAFTAF, Paul BLONDEL Mmes Maryvonne MATURA, Annie JOURDAIN

Absents excusés : M. Jean-Claude REMY, Mme LOUVET Mélanie

Absents : Mme Angélique RAILLOT

Pouvoirs : Mme Mélanie LOUVET donne pouvoir à Mr Jean-Marie DURR

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie DURR

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Informations du maire :

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du Jour.

- 1- Colis des Anciens
- 2- Révision de l'avis du conseil sur les projets éoliens

Ces deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

1- Décès de la belle fille de Monsieur Jean-Claude REMY

Monsieur le Maire informe du décès de la belle fille de Monsieur Jean-Claude REMY. Lui et son épouse sont actuellement en région parisienne pour les obsèques qui auront lieu le mercredi 8 décembre.

2- Point de situation Restauration abribus rue des Charmilles

L'abribus qui avait été endommagé sur la rue des Charmilles est en cours de restauration.

- La dalle et les murs autour ont été réalisés par le Maire, Monsieur REMY et les deux employés du service technique.
- L'abribus en bois a déjà été livré, il reste le montage à programmer suivant la météo et la disponibilité.

- Pour avancer sur la question de la mise en sécurité des écoliers et ralentir la vitesse excessive sur la rue des Charmilles. Monsieur le Maire a fait venir Monsieur LEMOINE de la Direction des Routes pour un point de situation sur le projet d'installation des stops rue des Charmilles -croisement rue des Hêtres. Un accord a été trouvé pour la modification du règlement

Deux devis ont été réalisés

Le 1^{er} devis de 1062 euros de l'entreprise Signalfast prend en compte l'installation des bandes stop.

Le 2^e devis de 655.09 euros de l'entreprise Sud-Ouest porte sur l'achat des panneaux uniquement. Monsieur LEMOINE a également demandé un devis à part pour le marquage au sol des bandes stop.

Le choix pour la réalisation se portera sur la proposition la moins coûteuse.

- Monsieur le Maire informe qu'après cette réalisation la prochaine étape consistera à étudier la sécurisation sur la rue des Pommiers avec très probablement l'installation des stops sur des emplacements qui restent à définir.

3- Cérémonie du 11 novembre 2021

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie du 11 novembre 2021 s'est déroulée le plus simplement possible autour du Maire, de quelques membres du conseil municipal et anciens combattants avec le dépôt d'une Gerbe et la lecture du discours officiel.

4- Travaux école d'Etampuis

Des travaux ont été réalisés à l'école d'Etampuis. Pose des stores, des anti pince doigts, pose des étagères...

5- Commissions Communales

Les commissions communales n'ont pratiquement pas pu se réunir depuis le début du mandat. A part la commission travaux qui s'est retrouvée une fois.

Monsieur le Maire informe qu'il prend note de l'intérêt manifesté pour les commissions. Il propose de travailler de sorte à ce que les réunions des commissions soient à l'ordre du jour à partir de l'année prochaine.

- La commission Finances pourrait se réunir avant le vote du prochain Budget.
- Les autres commissions se réuniront dans la mesure du possible. Certainement une première réunion pour lancer chaque commission et la suite en fonction des besoins.

6- Recensement de la population

Le recensement de la population était préalablement prévu pour janvier et février 2021. Il a été reporté en raison des incertitudes autour de la situation sanitaire. La même période de janvier et février 2022 est envisagée pour la réalisation de l'enquête sous réserve que la situation sanitaire le permette.

7- Correspondant défense

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric MAZIER qui a assisté à la réunion des correspondants défense pour un point de situation de la rencontre.

Monsieur MAZIER explique que les correspondants défense d'une quarantaine de communes, se sont réunis, sur invitation de la Délégation Militaire Départementale de Seine-Maritime, pour une journée d'information. Il précise que le correspondant défense est un relais entre le monde de la défense et les citoyens, son rôle est d'informer sur l'ensemble des domaines de la défense.

La rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville de Dieppe autour de :

- Monsieur Nicolas LANGLOIS – Maire de Dieppe
- Monsieur Sébastien JUMEL – Député
- Le Lieutenant-Colonel Arnaud BONE - Correspondant défense
- Le Capitaine Fabrice NOËL - Correspondant défense

Une rencontre conviviale qui a permis d'aborder et d'éclairer sur des services essentiels :

- Le rôle du Correspondant défense
- La présentation de l'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- La présentation du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées
- La présentation du Centre du Service National et de la Jeunesse

Chacun de ces services participe à la mise en place des actions citoyennes. Il appartient aux communes d'exploiter les richesses des services mises à disposition pour en faire bénéficier les populations concernées.

Monsieur le Maire fait le lien avec une autre réunion à laquelle il a lui-même assistée, où le Commandant de la Gendarmerie s'était longuement exprimé sur les questions de sécurité et l'importance d'une implication locale dans la mise en place des actions de citoyenneté.

8- Journal Communal

Pour faire suite à la sollicitation lors de la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont apporté leur contribution à la réalisation du prochain journal communal.

Monsieur Benoit LEGER propose un article sur les relevés de pluviométrie qu'il réalise depuis quelques années sur le Hameau du Réel à Etainpuis. Monsieur LEGER est invité à participer à la prochaine réunion de préparation du journal.

Monsieur Frédéric MAZIER revient sur la proposition d'installer des colonnes pour participer à l'opération : Bouchon76

Pour rappel, l'association BOUCHONS 276 mène une action qui porte sur le recyclage de Tous les bouchons et couvercles en plastique. Les ressources financières dégagées permettent d'attribuer des aides financières aux personnes en situation de Handicap pour financer tous les équipements, quel que soit le Handicap.

La municipalité peut ainsi travailler comme partenaire de l'action en organisant une collecte des bouchons sur son territoire.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour lancer l'opération. Monsieur MAZIER se chargera de lancer la commande. La commune transmettra le logo communal pour qu'il apparaisse sur les affiches de l'opération. Le futur lancement de l'opération fera l'objet d'une action de communication communale à laquelle participeront certainement les représentants de l'association BOUCHONS 276 ;

➤ **Validation de l'attribution de compensation définitive 2021.**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 27 septembre 2021 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives 2021.

Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2021 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes intéressées à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°202109-06, du 27 septembre 2021, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire précise qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation 2021 calculée selon les modalités de droit commun.

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal de la Commune d'Etampuis

A l'unanimité

Approuve la révision libre de son Attribution de Compensation pour 2021, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°202109-06 du 27 septembre 2021.

➤ **Délégation Droit de Prémption commercial.**

Vu la délibération n°202109-16 du Conseil Communautaire Terroir de Caux du 27 septembre dernier ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- **DELEGUER** la compétence Exercice du Droit de Prémption Commercial à la Communauté de Communes Terroir de Caux

Monsieur le Maire explique que le droit de Prémption commercial porte sur l'intervention de la commune en cas de cession d'un Fond de commerce. Lorsqu'un commerçant décide de céder son Fond de commerce, la commune peut se proposer, d'acquérir le bien en fonction des priorités et des besoins de la commune.

Une fois ce droit cédé, il appartiendra donc à la communauté de commune de se prononcer en cas de cession de commerce sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

A l'unanimité :

- **NE DELEGUE PAS** la compétence Exercice du Droit de Prémption Commercial à la Communauté de Communes Terroir de Caux.

➤ **Salle des fêtes**

Monsieur le Maire met en réflexion les observations qui ont été soulevées sur le fonctionnement de la salle des fêtes.

Il affirme que le fonctionnement de la nouvelle salle des fêtes s'inscrit jusque-là dans la continuité du modèle établi par les précédentes équipes municipales et qu'il n'a pas été mené de réflexion pour faire évoluer le règlement de location.

Il prend note de la nécessité d'ouvrir la salle des fêtes aux locations pour les périodes de Noël et réveillon du nouvel an.

Monsieur le Maire propose de faire un travail d'équipe pour faire la mise à jour du règlement de location et parvenir à un consensus sur le fonctionnement de la salle des fêtes.

L'ensemble des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement de location en vigueur, Monsieur le Maire les invite à le lire et à faire remonter les observations.

Il propose également la mise en place d'une équipe de travail de 2 personnes pour centraliser les observations et procéder aux mises à jour avant validation par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne quelques orientations et pistes de réflexion autour du règlement:

- La révision du prix de location
- Le prix de location pour les jours de la semaine.
- La gestion des astreintes pour les périodes des fêtes uniquement et en cas d'impossibilité de l'agent en charge.
- Toutes les autres observations possibles.

Il est proposé la rédaction d'un mémo sur les questions techniques pour permettre la prise en charge des situations en cas d'absence des titulaires de la fonction.

Messieurs Cédric BOSSE et Benoît LEGER se proposent pour former l'équipe de travail pour la mise à jour du règlement de fonctionnement de la salle des fêtes.

La question de faire un comparatif sur la consommation d'électricité de la nouvelle salle des fêtes avait également été évoquée. Monsieur le Maire informe qu'il y travaillera progressivement car cela nécessite un peu plus de temps.

Monsieur Joël BLANCHEMIN demande un rapport sur les coûts de fonctionnement de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise que la réflexion sera élargie au maximum pour répondre le plus largement possible à l'ensemble des questions autour du fonctionnement de la salle des fêtes.

➤ Centre de Gestion 76 / Dispositif de Protection sociale.

Monsieur le Maire informe que la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents est un dispositif qui existe déjà dans certaines communes.

La participation financière des employeurs publics était jusqu'à présent facultative. Elle deviendra obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Pour la mise en place de la réforme, il est obligatoire d'organiser un débat sur la protection sociale complémentaire au conseil municipal.

Le débat doit se faire avant le 18 février 2022.

Pour préparer le débat, Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission de travail.

Messieurs Frédéric MAZIER et Georges TAFTAF sont proposés pour cette mission du fait de leurs profils et expériences respectifs.

Un modèle de rapport du Centre de Gestion 76 sur lequel s'appuyer, leur est donné.

➤ Noël des enfants

Monsieur le Maire informe de l'organisation du Noël des enfants. Les achats sont en cours (chocolat, friandises, fruits...)

Cette année, il est envisagé d'apporter un peu d'innovation en empruntant un âne et une calèche pour faire un tour des quelques rues de la commune avec le Père Noël.

La distribution des colis pour enfants se fera dans la salle des fêtes. Des ajustements possibles sur la présence de l'âne et la calèche se feront en fonction des circonstances et de la réalité.

➤ Colis des anciens

Monsieur le Maire propose de reconduire le colis de Noël pour les anciens, il rappelle les montants :

- 25 pour 1 personne
- 50 € pour un couple

Le nombre approximatif des colis après une première évaluation est d'environ :

Colis simples = 52 x 25 € = 1300

Colis doubles = 41 x 50 € = 2050

➔ Soit une prévision de 3350 euros

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Accepte de reconduire le colis de Noël sur la base des mêmes conditions tarifaires

➤ Révision de l'avis du conseil sur les projets éoliens

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANCHEMIN qui a travaillé sur le positionnement de la commune au sujet d'implantation des éoliennes. Il est apparu que la délibération N° 2020 -09-44 du 17 décembre 2020 dans laquelle le conseil municipal s'était opposé à tout projet d'implantation des éoliennes n'était pas suffisamment explicite. Sur le conseil de Monsieur le député Xavier BATUT, il conviendrait de revenir sur le sujet avec plus de précisions. Le conseil municipal décide d'élargir les aspects à prendre en considération pour mieux étayer sa position sur les projets d'implantation de parc éolien comme ci-dessous :

- Considérant l'impact environnemental et visuel supplémentaire pour notre commune, déjà impactée par des lignes haute tension et la proximité de l'autoroute.
- Considérant l'impact sur la qualité de vie des habitants de notre commune dans le cas d'une implantation d'un parc éolien à proximité du territoire de celle-ci.
- Considérant le nombre de parc éoliens récemment implantés autour de notre commune et du développement annoncé pour les années à venir.
- Considérant le fait que malgré l'implantation d'éoliennes aux abords directs du territoire de notre commune, aucune compensation financière pour celle-ci ne viendrait pondérer les nuisances dues à la dite implantation,
- Considérant que le projet va artificialiser de bonnes terres agricoles.
- Il conviendrait que les services de l'état imposent une réflexion plus approfondie sur ce sujet d'implantation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à nouveau et de donner son avis sur l'implantation de parc éolien à proximité du territoire de la commune.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis défavorable sur les projets d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Etampuis.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2020 -09-44 du 17 décembre 2020.

Questions diverses

→ Mme Maryvonne MATURA, informe que les flaques d'eau sont récurrentes sur la rue des Fauvettes

→ Le Maire va se rapprocher de la direction des Routes pour en parler

→ Monsieur Jean-Marie DURR signale un sérieux défaut de fixation des câbles du réseau de fibre optique et téléphonique sur un poteau au niveau de la rue A et B Noufflard.

→ Monsieur le Maire se rapprochera de l'entreprise en charge des travaux.

→ M. BLANCHEMIN et Mme LEBOURG informent qu'ils ont rencontré le 25 octobre, Monsieur Xavier BATUT, député, pour un accompagnement dans le cadre de la lutte contre les projets d'implantation des éoliennes.

→ M. MAZIER : Demande s'il y a eu des actions de menées par l'association dans ce cadre.

→ Mme LEBOURG explique que les démarches sont en cours, toutefois il y a une difficulté majeure pour obtenir certains documents. Un des objectifs poursuivi consiste à encourager les communes alentours à prendre des délibérations en opposition aux projets d'installation des éoliens. Plus il y aura de délibérations concordantes plus l'on augmente la chance de parvenir à une suite favorable.

FIN DE SEANCE : 22 h 30